

La pénurie de sites d'implantation reste d'actualité pour l'Artisanat

Traduisant l'évolution remarquable dont a su faire preuve l'Artisanat, notamment en termes de création d'entreprises et d'emplois, l'annuaire statistique 2015 de la Chambre des Métiers a été dévoilé au cours d'une conférence de presse tenue par elle en ses locaux en date du 27 avril 2016. La Chambre des Métiers a également saisi l'occasion pour thématiser la pénurie de sites d'implantation à laquelle sont confrontées de nombreuses entreprises artisanales.

Sans avoir été exceptionnelle, l'année 2015 est un bon cru pour l'Artisanat

Après des années marquées par un environnement économique peu porteur, 2015 fût pour l'Artisanat une année favorable. Ainsi, le nombre d'entreprises augmente de 290 unités pour s'établir à 6.890, tandis que l'emploi affichant une progression de 3.338 personnes se monte désormais à près de 86.000.

Ces chiffres positifs, mais non extraordinaires, traduisent une activité artisanale positivement impactée surtout par l'évolution du volume d'affaires de la construction : une forte demande de logements et d'immeubles non-résidentiels, un niveau élevé d'investissements publics ont induit une hausse de la production de l'ordre de 113 millions euros. Or, les enquêtes de conjoncture de la Chambre des Métiers indiquent que les marges bénéficiaires des entreprises de construction se sont rétrécies au cours des dernières années.

D'un autre côté, la hausse du taux de TVA au 1^{er} janvier 2016, et les achats anticipés des clients en 2014, ont conduit à une réduction des immatriculations de voitures particulières et de voitures à usage mixte neuves de l'ordre de 7%. D'après les chefs d'entreprise d'autres branches, notamment ceux actifs dans les services des soins à la personne, cette augmentation de la charge fiscale a également freinée leur activité.

Des défis à adresser pour assurer la pérennité de l'Artisanat

Les statistiques montrent clairement que l'Artisanat ne peut pas fonctionner sans la main-d'œuvre frontalière, alors que désormais presque un salarié sur deux est un non-résident. Ce fait souligne encore une fois, si besoin en est, l'urgence de résoudre notamment les problèmes liés au transport et l'importance de l'avantage compétitif d'une charge fiscale et parafiscale peu élevée sur les salaires.

Autre défi : la transmission d'entreprises. Selon les estimations de la Chambre des Métiers 3.000 entreprises rechercheront un repreneur dans les 10 ans à venir. A côté des actions de sensibilisation des chefs d'entreprises concernés à la problématique et des activités de conseil, elle offre depuis quelques années le service de la « Bourse d'entreprises », afin de mettre en contact les cédants avec les cessionnaires potentiels.

Pénurie de sites d'implantation : un manque de 89 hectares

La Chambre des Métiers a récemment lancé une enquête destinée à évaluer les besoins en terrains et à identifier les principaux obstacles à la relocalisation des entreprises artisanales.

Il en ressort qu'actuellement 147 entreprises sont à la recherche d'un site et que le besoin total se chiffre à 89 hectares.

Les régions les plus prisées sont celles de Luxembourg et de ses environs, d'Esch/Alzette et de Diekirch.

Parmi les raisons invoquées pour la relocalisation des activités la très grande majorité des entreprises cite le manque de place au site d'implantation actuel.

Un des obstacles majeurs dans la recherche d'un terrain est le prix, éprouvé par les chefs d'entreprises comme étant (trop) élevé.

A en juger d'après les résultats de l'enquête, la pénurie de sites d'implantation adéquats, tant en termes de nombre d'entreprises concernées que de surfaces requises, semble être la plus aigüe pour l'activité d'« entrepreneur de construction et de génie civil ».

Dans la foulée de l'enquête, la Chambre des Métiers insiste sur la nécessité de réserver des zones d'activités économiques (ZAE) prioritairement à l'Artisanat dont les entreprises risqueraient sinon d'être évincées dans la concurrence intersectorielle pour ces terrains.

Par ailleurs, il s'agit de trouver des solutions spécifiques pour les activités éprouvant le plus de difficultés à se relocaliser, notamment les entrepreneurs de construction.

Dans la même lignée, il faudrait éviter des réglementations trop restrictives dans les ZAE, comme l'interdiction du stockage à l'extérieur ou le refus d'accepter des activités générant du trafic de camions. Les garagistes automobiles, soumis à des contraintes très rigoureuses de la part des constructeurs automobiles, sont quant à eux confrontés à une limitation à un niveau trop bas de la surface de leur showroom.

Une partie de ces défis devrait trouver une réponse dans le cadre d'une mise en procédure rapide de la 2e version du Plan sectoriel « zones d'activités économiques » en attente.

Finalement, une politique de simplification des procédures plus proactive est indispensable pour accélérer la mise à disposition de sites.

Luxembourg, le 27 avril 2016

Communiqué par la Chambre des Métiers

Liliane ESTEVES

Conseiller de Direction & Responsable Communication

2 Circuit de la Foire Internationale | L-1016 LUXEMBOURG

Tél.: +352 42 67 67 - 217 | Fax: +352 42 67 87

E-mail: liliane.esteves@cdm.lu